



lieu infini d'art
de culture et d'innovation
direction

José-Manuel Gonçalvès

entrée du public
5 rue Curial
administration
104 rue d'Aubervilliers
75019 Paris
01 53 35 50 00
www.104.fr

Prix Social Practice Arts

Appel à projets

CONDITIONS GENERALES ET REGLEMENT

1. INTRODUCTION

Les Fondations Edmond de Rothschild et la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian s'associent au CENTQUATRE-PARIS pour la réalisation d'un programme de sélection et de récompense de la création et la mise en œuvre de projets innovants dans le domaine des « Social Practice Arts » que l'on pourrait traduire par « arts sociaux » ou « arts participatifs ».

Les quatre meilleures propositions d'équipes artistiques ou artistes des arts visuels se verront décerner un prix de 15 000€ HT pour cette première édition du Grand Prix « Social Practice Arts » afin de développer un projet original et innovant dans le champ des pratiques artistiques participatives.

Les arts participatifs reposent sur l'intervention par laquelle l'artiste va impulser une dynamique sur une communauté, quelle qu'elle soit : sociale, professionnelle, territoriale.

Le projet artistique est inspiré et défini par le résultat de l'interaction sociale. Il doit mobiliser une communauté vers un but commun en fonction du contexte dans lequel elle s'inscrit.

L'interaction entre les différents acteurs et l'importance d'agir dans l'espace public y sont inhérentes. Le processus de création apparaît plus important que le résultat (œuvre ou performance « aboutie ») d'autant que les projets peuvent être informels et leurs participants en évolution. Ce n'est donc pas une œuvre finie mais une démarche et un processus qui seront évalués et récompensés.

Par projets d'arts participatifs, s'entendent des projets artistiques dont le processus relationnel entre les participants doit avoir produit des effets de transformation sur le groupe et / ou sur le territoire.

L'impact social ainsi généré doit pouvoir être mesuré à la fois qualitativement et quantitativement.

2. CRITERES D'ELIGIBILITE

CRITERE 1

> Le programme est destiné aux artistes intervenant dans le champ des arts visuels.

Sont également éligibles des démarches pluridisciplinaires entre plusieurs disciplines d'arts visuels (peinture, dessin, sculpture, installation, photographie, art vidéo et/ou numérique, performance, etc) ou tout projet d'art visuel interagissant avec d'autres pratiques artistiques (danse, théâtre, design, architecture, etc).

CRITERE 2

> Le candidat devra développer un projet en France.

> Plusieurs types de candidatures sont possibles : le candidat peut postuler seul ou en collectif, avec ou sans structure d'accompagnement (institution artistique, sociale, territoriale...).

CRITERE 3

> Le candidat devra proposer une initiative mêlant une interaction entre l'artiste et les publics, fondée sur l'engagement et la collaboration avec les participants, au sein d'une communauté appartenant à un contexte social ou territorial particulier. Le candidat devra prendre en compte le contexte global et le public touché.

Une attention particulière sera portée à la démarche de développement territorial local soutenant de nouvelles relations entre les participants ou communautés.

CRITERE 4

> Seront étudiés les projets en cours d'élaboration et projets pilotes et non les projets déjà aboutis.

Autant que l'œuvre finale éventuelle, c'est le processus de travail et de création, la nature et la temporalité de la relation entre les participants qui devront être mis en lumière, et rendus perceptibles dans la remise du projet.

La présentation du projet devra rendre compte de la manière dont l'action transformera les rapports entre les acteurs sur un territoire.

Une attention particulière sera portée à la dimension innovante du projet dans la mise en relation des acteurs impliqués : éducation, champ social, champ culturel, champ artistique, champ professionnel, entreprise, autre forme de collectivités.



3. NATURE DES PRIX

Pour cette première édition, seront remises quatre récompenses à quatre équipes artistiques ou artistes d'un montant de **15.000€ HT** par prix. Ce montant vise à contribuer aux frais inhérents à la réalisation technique et artistique de l'œuvre et aux honoraires des artistes. L'artiste peut faire appel à d'autres financements pour réaliser le projet, notamment auprès de structures partenaires.

4. NATURE DU PROJET

> Seront appréciés les projets qui s'appuient sur un ou plusieurs axes de recherche clairement délimité, tels que (liste établie à titre d'exemples, et non limitative) :

- L'éducation ;
- L'insertion sociale ;
- La transition écologique ;
- L'égalité de genre ;
- Les relations intergénérationnelles ;
- Les conditions et l'environnement au travail ;
- La cohabitation sociale sur un territoire ; etc.

> La participation de la communauté au projet artistique pourra s'effectuer dans le cadre de **partenariats** entre l'artiste et des structures artistiques et culturelles opérant sur le territoire français :

- Musées ;
- Centres d'art et centres culturels ;
- Acteurs de l'urbanisme transitoire / tiers-lieux ;
- Autres institutions publiques ou privées à but non lucratif (associations, fondations, etc.) ;
- Evénements (festivals, biennales, etc.)

L'artiste pourra également faire appel à des **structures** fédérant un ou plusieurs publics spécifiques : structure du champ social, éducative, de santé, professionnelle, ou autre forme de communauté structurée. Dans le cas d'un appui d'une ou plusieurs structures partenaires, le porteur de projet pourra mettre en valeur une capacité accrue à assurer la pérennité et la diffusion du projet et l'impact durable sur les bénéficiaires.

Dans le cas d'une collaboration avec une ou plusieurs institutions partenaires, celle-ci pourra préciser dans quelle mesure l'action viendra s'insérer dans le projet de la structure et dans la relation avec ses publics habituels.

Les porteurs de projet veilleront donc à être dans une démarche de documentation sur le processus et pourront fournir le matériel suivant : captation vidéo, photo, textes / journal de bord ou interview des participants... ou tout autre témoignage du travail en cours et de l'investissement des parties prenantes.

5. REMISE DES CANDIDATURES

Les dossiers devront être rédigés en **français ou en anglais**.

Le dépôt des candidatures se fait gratuitement et en ligne, via un formulaire accessible sur le site du CENTQUATRE-PARIS et comprendra les éléments suivants :

- **Formulaire de candidature complété (google form) ;**
- **Une note d'intention** (accompagnée si possible d'un ou plusieurs visuels) décrivant le projet, les participants, les éventuels partenaires associés et leur rôle (cinq pages maximum, format PDF) ;
- **Un dossier artistique** comprenant des exemples éventuels d'actions précédemment menées dans le champ des arts participatifs, accompagné de visuels et documentation existante (image, textes, entretiens, vidéo) (dix pages maximum, format PDF) ;
- **Une biographie et un curriculum vitae de l'artiste** (format PDF) ;
- **Un budget prévisionnel** précisant l'allocation des 15 000€ du prix selon un modèle prédefini à télécharger sur le site du CENTQUATRE-PARIS (format PDF) ;
- **Un calendrier prévisionnel** (format PDF).

La taille maximale de chaque document est de 10 Mo. Tout dossier ne respectant pas le format et la taille demandés ne seront pas analysés.

Les candidats s'attacheront à présenter les **éléments quantitatifs et qualitatifs nécessaires à l'appréhension par le jury des effets à court et moyen-long terme (mesure d'impact)**, et tout autre élément permettant la réalisation du projet comme :

- **Le contexte et l'historique de la relation avec la communauté choisie et les éventuels partenaires ;**
- **La temporalité du projet ;**
- **Le profil et le rôle précis des participants ;**
- **Le développement ou la transformation présumés des relations entre les acteurs du projet ;**
- **Les effets espérés sur le tissu social et territorial et sur les artistes ;**
- **Les perspectives de développement / prolongation / approfondissement du projet ;**
- **L'inscription du projet dans une programmation artistique ou culturelle ;**
- **Les actions qui seront mises en place pour les publics de l'éventuelle institution culturelle partenaire autour du projet.**

6. SELECTION

Suite à l'examen des candidatures, le jury, composé de professionnels de l'art, distinguera quatre projets lauréats sur la base des critères d'évaluation suivants :

- **La qualité artistique du projet ;**
- **Le caractère avéré et innovant de l'approche participative ;**
- **La valorisation du contexte et de la communauté associée ;**
- **Les objectifs de changement et d'impact et leur mesure proposée ;**
- **La continuité possible de l'approche artistique au sein de la communauté (perspectives ouvertes par le projet).**

7. ACCOMPAGNEMENT ET RESTITUTION

Les lauréats pourront bénéficier d'un suivi adapté à leur projet. Une restitution ou un point d'étape du projet est prévu à la fin de l'année 2022. Sa présentation pourra prendre la forme de performances, exposition ou tout autre format de restitution documenté du processus de travail en cours et comportant :

- La présentation des participants et éventuels partenaires ;
- Le descriptif du processus de travail, temporalité du projet, impacts réalisés ;
- Œuvre exposée ou restituée et / ou au format audiovisuel ou numérique ;
- La retranscription des actions menées sur des supports tels que images, vidéos, entretiens et témoignages, production d'écrits, etc. ;
- Les suites imaginées au projet ;
- Le budget prévisionnel à jour.

8. CALENDRIER PREVISIONNEL

Janvier à fin Mars 2022

Mai 2022

Fin 2022

Ouverture des candidatures

**Jury de sélection et remise des prix
au CENTQUATRE-PARIS**

**Restitution des projets lauréats à la Fondation
Gulbenkian à Lisbonne en partenariat avec le
CENTQUATRE-PARIS et les Fondations Edmond
de Rothschild.**

9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

- FAQ
- [**Plateforme pour candidater**](#)
- En savoir plus sur [**les Fondations Edmond de Rothschild**](#)
- En savoir plus sur [**la Délégation en France de la Fondation Gulbenkian**](#)
- Pour nous contacter : [**aap_socialpractice@104.fr**](mailto:aap_socialpractice@104.fr)